VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU : 14 septembre 2020

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, ~~Benjamin COSTANTINI~~, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, ~~Damien LOUIS~~, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Ronald GOSSIAUX, Directeur général

Présidence pour ce point : M. Philippe RASQUIN

2.12. OBJET : Commission communale des finances
Désignation d'un représentant communal issu du groupe PSD@ en remplacement de Monsieur Kévin PIRARD

Le Conseil,

En séance publique,

Vu les articles L1122-20 § 1er, L1122-26 § 1er, L1122-30, L1122-34 § 1er et § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu sa délibération du 29 avril 2019 désignant notamment Monsieur Kévin PIRARD, Conseiller communal, domicilié à ANDENNE, rue Pré des Dames, n°2, issu du groupe PSD@ et qui s'est déclaré apparenté au PS, en tant que membre de la Commission communale des finances ;

Vu la démission de Monsieur Kévin PIRARD de son mandat de Conseiller communal, acceptée lors de la présente séance ;

Attendu qu'il convient dès lors de désigner le/la remplaçant.e de Monsieur PIRARD au sein de cette Commission ;

Sur la proposition du groupe PSD@,

ARRETE A L'UNANIMITE

Article 1er

Madame Gwendoline WILLIQUET, Conseillère communale, domiciliée à NAMECHE, rue Sous-Meuse, n°4, est désignée pour représenter la Ville d'ANDENNE au sein de la Commission communale des finances, aux côtés des autres membres du Conseil communal (MM. Claude EERDEKENS, Bourgmestre, Françoise LEONARD, Echevine, Jawad TAFRATA, Philippe RASQUIN, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Hugues DOUMONT et Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Conseillers communaux) désignés le 29 avril 2019.

Article 2

Cette désignation est valable pour la durée de la Commission sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article L1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de la retirer à tout moment et étant entendu que la perte de la qualité de membre du Conseil communal entraîne d'office la perte par ce membre de la qualité de représentant de la Ville d'ANDENNE.

Article 3

La présente résolution sera notifiée à Madame Gwendoline WILLIQUET, préqualifiée, et à Madame la Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

PAR LE CONSEIL,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE PRESIDENT,**

R. GOSSIAUX **P. RASQUIN**

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DIRECTEUR GENERAL, **LE BOURGMESTRE,**

VILLE D'ANDENNE NAMUR

R. GOSSIAUX **C. EERDEKENS**